

Séance du jeudi 27 mars 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mars à 19 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Aubepierre-Ozouer-le-Repos, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

**Date de la
convocation**
20/03/2025

Date de l'affichage
20/03/2025

**Nombre de
conseillers en
exercice : 44**

Présents : 28
Représentés : 12
Excusés : 0
Absents : 4

**Secrétaire de séance
désigné(e) :**
Madame Le Maire
Brigitte JACQUEMOT

Étaient Présents

Monsieur le Maire Didier BALDY, M. Michel BILLOUT, Madame Le Maire Jean-Jacques BRICHET, M. Davy BRUN, M. Frédéric BRUNOT, Monsieur le Maire Christian CIBIER, Monsieur le Maire Sébastien COUPAS, Monsieur le Maire Jean-Marc DESPLATS, Mme Eliane DIACCI, Monsieur le Maire Sébastien DROMIGNY, Monsieur le Maire Marcel FONTELLIO, Mme Charlie GABILLON, Monsieur le Maire Yannick GUILLO, M. Serge HAMELIN, Madame Le Maire Ghislaine HARSCOET, M. Fabrice HOULIER, Madame Le Maire Brigitte JACQUEMOT, M. Mohamed KHERBACH, M. Alban LANSELLE, Madame Le Maire Nolwenn LE BOUTER, Monsieur le Maire Gilbert LECONTE, Mme Edith LION, Monsieur le Maire Francis OUDOT, Mme Aurélie POLESE (*Arrivée à 19h26 lors de la délibération n° CC-000040-4*), Mme Sylvie PROCHILLO, M. Jean-Yves RAVENNE, M. Jean-Sébastien SGARD, Mme Joëlle VACHER

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

M. Gilles BOUDOT donne pouvoir à Monsieur le Maire Francis OUDOT, Mme Carine CALMON-PLANTIN donne pouvoir à Madame Le Maire Ghislaine HARSCOET, Mme Sylvain CLERIN donne pouvoir à Madame Le Maire Brigitte JACQUEMOT, Mme Stéphanie DEGAND donne pouvoir à M. Alban LANSELLE, M. Philippe DUCQ donne pouvoir à Monsieur le Maire Sébastien COUPAS, Mme Clotilde LAGOUTTE donne pouvoir à M. Michel BILLOUT, Mme Suzanna MARTINET donne pouvoir à Mme Edith LION, Madame Le Maire Nadia MEDJANI donne pouvoir à Monsieur le Maire Marcel FONTELLIO, Monsieur le Maire Pierre-Yves NICOT donne pouvoir à Mme Eliane DIACCI, Mme Angélique RAPPAILLES donne pouvoir à M. Serge HAMELIN, M. Frédéric ROCHER donne pouvoir à Mme Sylvie PROCHILLO, Monsieur le Maire Alain THIBAUD donne pouvoir à Monsieur le Maire Sébastien DROMIGNY

Absent(s) excusé(s)

Absent(s) non excusé(s)

M. Thomas LECONTE, M. Christophe MARTINET, Monsieur le Maire Farid MEBARKI, M. Pierre PERRET

2025-023 OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE RÉDACTEUR ET D'UN EMPLOI PERMANENT DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1ère CLASSE, A TEMPS COMPLET.

Le Conseil communautaire,

Séance du jeudi 27 mars 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent de rédacteur à temps complet et un emploi permanent de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet,

Il appartient donc au Conseil Communautaire, de modifier le tableau des emplois,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide de créer un emploi permanent de rédacteur à temps complet et un emploi permanent de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

ARTICLE DEUX :

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

ARTICLE TROIS :

Dit que la dépense est inscrite au budget 2025.

ARTICLE QUATRE :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet, au plus tôt, à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité.

ARTICLE CINQ :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nangis, le 31 mars 2025,

Le Président,

Yannick GUILLO

